



n° 72  
Février 2010

# TRÉSOR-ÉCO

## Version 2009 de la base de données des profils institutionnels par pays : « Institutional Profiles Database 2009 » (IPD 2009)

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et de la Politique économique et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

- « Institutional Profiles Database » (IPD) est une base de données quantifiant les caractéristiques institutionnelles d'un ensemble de pays en développement et développés. La troisième édition d'IPD vient d'être publiée et mise en accès libre. Réalisée en 2009 (IPD 2009), elle couvre désormais 123 pays développés, en transition et en développement. Elle fait suite à l'édition de 2001 (51 pays) et à celle de 2006 (85 pays).
- IPD 2009 est enrichie des nouveaux apports de l'économie institutionnelle, notamment ceux de Douglass North, prix Nobel d'économie, autour du concept « d'ouverture de l'ordre social » et des outils de l'économie politique. Les premières explorations d'IPD 2009 confirment les résultats obtenus sur les versions précédentes et enrichissent l'analyse des systèmes institutionnels des pays en développement.
- Le projet IPD s'inscrit dans le programme pluriannuel de recherche de l'Agence française de Développement (AFD) : « Institutions, gouvernance et croissance à long terme » qui vise à approfondir l'analyse de la relation entre institutions et développement à partir de monographies-pays et d'analyses quantitatives menées notamment avec IPD. Ce programme est mené en partenariat avec l'Université de Maastricht, la School of Oriental and African Studies (SOAS - Londres) et un groupe de travail constitué par la Banque mondiale sur ces thèmes autour de Douglass North, John Wallis et Barry Weingast.
- Le projet IPD a un objectif scientifique : il vise à stimuler les recherches dans le domaine de la mesure des institutions ainsi que dans l'analyse du rôle que les institutions jouent dans le développement. Les indicateurs fournis ne sont pas destinés à des usages opérationnels, par exemple comme critères pour allouer des fonds.
- Ce numéro de Trésor-Éco présente la base de données, les résultats d'une première exploration de l'information contenue dans les indicateurs d'IPD 2009 puis situe ces travaux dans le cadre du programme de travail global mené avec l'AFD.

## 1. Présentation de la base IPD 2009<sup>1</sup>

« Institutional Profiles Database »<sup>2</sup> est construite à partir de la définition des institutions de Douglass North : ensemble des règles formelles (constitution, lois et règlements, droits de propriété...) et informelles (systèmes de valeurs et croyances, coutumes, représentations, normes sociales...) régissant les comportements des individus et des organisations. Les organisations désignent des entités regroupant des individus qui poursuivent des buts communs (entreprises, syndicats, ONG...). Dans ce contexte, les institutions structurent les incitations qui agissent sur les comportements et offrent un cadre aux échanges économiques (North, 1990).

Les institutions sont donc les règles du jeu, les organisations sont les joueurs. Le jeu se situe sur le terrain des interactions entre pouvoir et richesse et s'analyse par l'économie politique.

### 1.1 Le contenu de la base et la démarche de « capture » des caractéristiques institutionnelles

Les 123 pays couverts par IPD 2009 comprennent 24 pays développés<sup>3</sup> et 99 pays en développement : 30 pays d'Afrique sub-saharienne, 16 pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, 18 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 17 pays d'Asie et d'Europe centrale et 18 pays d'Asie en développement.

IPD 2009 contient au total 367 indicateurs décrivant un large champ de caractéristiques institutionnelles, le plus large disponible à ce jour<sup>4</sup>. Ces caractéristiques ont été regroupées en neuf fonctions institutionnelles majeures, qui ont été croisées avec 4 secteurs où ces fonctions se déploient (Tableau 1).

Tableau 1 : la structure du cadre analytique d'IPD

FONCTIONS INSTITUTIONNELLES	SECTEURS INSTITUTIONNELS			
	Environnement institutionnel	Marchés		
	- A - Institutions publiques, société civile	- B - Marché des biens et services	- C - Marché des capitaux	- D - Marché du travail
1- Institutions politiques	droits politiques et libertés publiques, légalité, légitimité			liberté, pluralisme syndical
2- Sécurité, ordre public, contrôle de la violence	sécurité des personnes et des biens, contrôle de la violence, sécurité extérieure			
3- Fonctionnement des administrations publiques	transparence, contrôle de la corruption, efficacité de l'administration, indépendance de la justice, autonomie des organisations	création d'entreprise, gouvernance des ressources naturelles		
4- Liberté de fonctionnement des marchés		privatisations, nationalisations, liberté des prix	privatisations, nationalisations, liberté du crédit et des taux d'intérêt	flexibilité du marché du travail formel
5- Coordination des acteurs, vision stratégique, innovation	capacité d'arbitrage autonome de l'État, coordination des acteurs publics et privés, vision stratégique des autorités, innovations	environnement technologique des entreprises	capital-risque	formation professionnelle
6- Sécurité des contrats et des transactions	sécurité des droits de propriété et des contrats, justice commerciale, droit de la faillite	information sur la qualité des biens, sur la situation des entreprises, sécurité foncière, propriété intellectuelle	systèmes de garanties, obligations d'information	respect du droit du travail
7- Régulation des marchés, dialogue social		régulation de la concurrence	régulation de la concurrence, règles prudentielles, supervision	dialogue social
8- Ouverture sur l'extérieur	circulation des personnes, de l'information	ouverture commerciale	ouverture financière	circulation des travailleurs
9- Cohésion et mobilité sociales	équilibre social, égalité de traitement, solidarités		micro-crédit	segmentation du marché du travail, mobilité sociale

(1) Le document de travail de la DG TPE n°2009/14 expose en détail les bases théoriques et les méthodes de construction de la base. <http://www.dgtpe.bercy.gouv.fr/etudes/doctrav/pdf/cahiers-2009-14.pdf>

(2) La base de données est accessible sur les sites suivants :  
<http://www.cepii.fr/ProfilsInstitutionnelsDatabase.htm>  
<http://ipd.afd.fr>  
<http://www.maastrichtuniversity.nl/governance>

(3) Au sens de la Banque mondiale : pays à hauts revenus de l'OCDE.

(4) Deux versions agrégées de la base sont également disponibles, l'une de 133 indicateurs, l'autre de 93 indicateurs.

Les questions à partir desquelles ont été quantifiées les caractéristiques institutionnelles des pays ont été posées en vue de capturer dans les réponses la mise en œuvre effective de chacune des règles à évaluer<sup>5</sup>, autrement dit, selon une approche de *facto* plutôt que de *jure*.

L'approche de *facto* évalue le fonctionnement réel des institutions, par delà leur forme précise, tandis que l'approche de *jure* identifie l'existence et la forme juridique des dispositifs institutionnels, indépendamment de leur mise en œuvre effective. Cette approche de *facto*, qui structure toute la base IPD, renvoie à la distinction faite par Dani Rodrik entre « fonctions institutionnelles » et « arrangements institutionnels »<sup>6</sup>.

**Les fonctions institutionnelles** sont les fonctions fondamentales que chaque société crée pour exister en tant que société. Ce sont la sécurité des personnes et des biens, la conduite des affaires publiques, la justice, la sécurité des contrats et des transactions, le soutien aux personnes en difficulté. **Les arrangements institutionnels** sont les dispositifs idiosyncratiques que chaque société invente pour satisfaire (plus ou moins bien) ces fonctions fondamentales. Ainsi, les arrangements institutionnels sont spécifiques à chaque société et dépendent de son histoire, de ses emprunts culturels aux autres sociétés, et d'autres facteurs. La justice ou la sécurité, par exemple, peuvent être assurées par une grande variété d'arrangements.

Par son approche de *facto*, IPD vise à évaluer les fonctions institutionnelles.

## 1.2 L'enrichissement de la base IPD 2009

Il n'existe pas de consensus scientifique sur la façon cohérente de mesurer les caractéristiques institutionnelles des sociétés. Dans la démarche visant à créer des outils quantitatifs pour explorer la relation entre institutions et développement, le projet IPD cherche, depuis sa création en 2001, à intégrer les développements les plus pertinents de la littérature économique relative à cette exploration.

IPD 2006 a ainsi intégré les contributions sur le « monopole focal de gouvernance » de Nicolas Meisel<sup>7</sup> dans la fonction institutionnelle n°5 de la base intitulée

« Coordination des acteurs, Vision stratégique, Innovation » (voir tableau 1). Cet enrichissement a permis d'effectuer une distinction entre les caractéristiques institutionnelles des pays **convergen**ts (qui ont une croissance de long terme plus élevée que les pays développés) et celles des pays **divergen**ts (qui ont une croissance de long terme moins élevée que les pays développés). Cette distinction a fait apparaître les capacités de gouvernance spécifiques des pays convergents, qui sont pour l'essentiel regroupées dans la fonction 5 qui décrit l'aptitude de l'État à faire converger les intérêts et les anticipations des agents publics et privés, la vision stratégique des autorités, les capacités d'absorption technologique de l'économie<sup>8</sup>. Ces résultats recourent ceux du « Growth Report » coordonnés par Michaël Spence<sup>9</sup> et retrouvent la distinction faite par Dani Rodrik<sup>10</sup> entre les institutions spécifiques à mettre en place pour **amorcer** le décollage économique et celles nécessaires pour **entretenir** la croissance sur le long terme, en vue du rattrapage économique des pays développés.

Dans IPD 2009, nous avons approfondi l'enrichissement de la base dans la sphère de l'économie politique, prenant en compte les travaux de North, Wallis et Weingast<sup>11</sup> et ceux de Khan<sup>12</sup>. Ainsi, IPD 2009 introduit des concepts créés par ces auteurs comme « l'ouverture de l'ordre social », le « contrôle de la violence », « le rôle et l'usage des rentes ». IPD 2009 intègre également les contributions de Chris de Neubourg sur le marché du travail, et ceux d'Adam Szirmai<sup>13</sup> sur les perspectives de long terme dans le champ institutionnel. Enfin, IPD 2009 incorpore des variables sur le champ de la sécurité foncière<sup>14</sup>.

De nouvelles variables ont été ainsi créées, prenant en compte ces nouvelles dimensions. Elles ont été incluses dans le cadre analytique de la base.

En raison de ces enrichissements qui ont modifié le champ thématique de la base, les comparaisons intertemporelles à partir des trois versions de la base (2001, 2006 et 2009) sont délicates : au fil des versions, **la priorité a été donnée à l'amélioration de la base plutôt qu'à la comparabilité dans le temps**<sup>15</sup>.

(5) La base est construite à partir d'un questionnaire documenté par les services économiques du Ministère de l'Économie et les agences de l'AFD présents dans les pays couverts.

(6) « Growth Strategies », Harvard University, Cambridge MA, août 2004.

(7) Meisel, N. « Governance Culture and Development : A Different Perspective on Corporate Governance », *Centre de Développement de l'OCDE, Paris*, 2004.

(8) Meisel, N. et J. Ould Aoudia (2008), La « bonne gouvernance » est-elle une bonne stratégie de développement ?, *AFD, Document de travail no 58*, 2008.

(9) Spence, M. et al., The Growth Report : Strategies For Sustained Growth And Inclusive Development, Commission on Growth and Development, *Banque mondiale*, 2008.

(10) Rodrik, 2004, op. cit.

(11) North, D.C., J. Wallis and B. Weingast, « Violence and Social Orders: A conceptual Framework for Interpreting Recorded Human History », *Cambridge University Press*, 2009.

(12) Khan, M. H. « Vulnerabilities in Market-led Growth Strategies and Challenges for Governance », *DFID Research Paper Series on Governance for Growth. School of Oriental and African Studies, University of London, London*, 2008.

(13) Szirmai, A. Explaining Success and Failure in Economic Development, *UNU-MERIT, Maastricht*, 2009.

(14) Lavigne-Delville, Ph. et A. Durand-Lasserre (sous la direction de), Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud, livre blanc des acteurs français de la coopération, MAE, AFD, 2009.

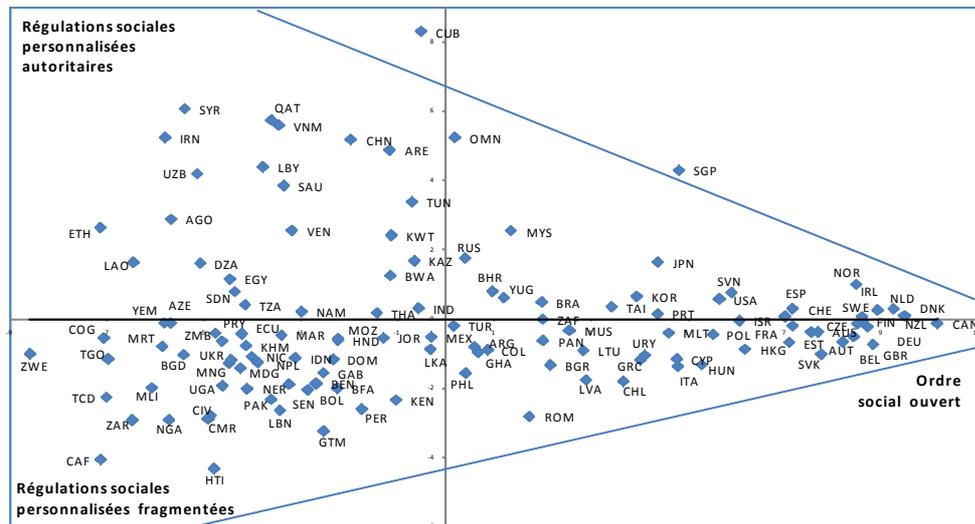
(15) Cf. Trésor-Éco n° 24, novembre 2007.

## 2. Première exploration de la base IPD 2009

Nous présentons ici les premiers résultats d'une exploration de la base IPD 2009 à l'aide d'une analyse effectuée sur la version agrégée de la base. A ce stade, nous choisissons une approche multicritères sans inférence économique, qui laisse les données « parler d'elles-mêmes ». Le choix de l'analyse en composantes principales (ACP) correspond à cette option.

Le plan factoriel formé par les deux premiers axes sur lesquels se projettent les pays délivre une information sur la position respective des pays au regard des variables de la base. Son analyse permet de synthétiser l'ensemble de l'information contenue dans IPD 2009 par la description synthétique des axes et des cadrans (voir graphique).

Graphique 1 : dispersion des pays sur les 2 premiers axes de l'ACP formée par les variables d'IPD 2009



Lecture : ordonnée : importance du rôle de l'État dans les réglementations sociales (9,3 %) ; abscisse : dépersonnalisation des réglementations sociales (46,8 %)

Source : IPD 2009

**2.1 Sur l'axe horizontal (qui recueille 46,8% de l'information totale) se projettent les variables évaluant le fonctionnement des administrations, de la justice, la sécurité des contrats et des transactions, les réglementations des marchés, la concurrence économique, la mobilité sociale, le fonctionnement des institutions politiques, les institutions de solidarité.**

- Sur le côté gauche de l'axe<sup>16</sup>, se projettent les pays où le fonctionnement de ces institutions est marqué par une faible application des règles formelles : Zimbabwe (ZWE), Éthiopie (ETH), République centrafricaine (CAF), Congo (COG), Tchad (TCD), Togo (TGO), Laos (LAO)...
- Sur le côté droit de l'axe, se projettent les pays où ces fonctions sont assurées au travers de règles formelles écrites et appliquées : Canada (CAN), Finlande (FIN), Pays-Bas (NLD), Irlande (IRL), Grande-Bretagne (GBR), Allemagne (DEU)...

Ce premier axe distingue ainsi deux types de fonctionnement des sociétés : celles où ces fonctions institutionnelles sont assurées majoritairement par des relations sociales **interpersonnelles**, le plus souvent informelles (sociétés de liens, de loyauté), et celles où ces

fonctions sont assurées par des relations sociales essentiellement **impersonnelles** et universelles (sociétés de droit, de légalité). L'axe horizontal est donc l'axe de la dépersonnalisation des réglementations sociales<sup>17</sup>. C'est aussi celui qui distingue les pays selon le degré « d'ouverture de leur ordre social »<sup>18</sup>, dans les dimensions politiques (démocratie), économiques (concurrence) et sociales (méritocratie).

**2.2 Sur l'axe vertical (9,3% de l'information totale), se projettent les variables évaluant les capacités de l'État à définir une vision stratégique, à arbitrer entre les intérêts en jeu, à assurer la sécurité intérieure, ainsi que les variables évaluant la circulation des personnes, les libertés syndicales et la liberté de fonctionnement des marchés.**

- Vers le haut de l'axe, se projettent les pays où l'État exerce un rôle important dans la société et l'économie : Cuba (CUB), Syrie (SYR), Qatar (QAT), Vietnam (VNM), Oman (OMN), Iran (IRN), Chine (CHN)...
- Vers le bas de l'axe, se projettent les pays où la liberté de circulation des personnes et des idées est élevée, ainsi que les libertés syndicales et la liberté de fonctionnement des marchés : Haïti (HTI), République centrafricaine

(16) Le sens des axes horizontal et vertical (gauche, droite, haut et bas) est totalement arbitraire et n'a aucune signification.

(17) Ces résultats empiriques rejoignent des analyses classiques en sociologie élaborées au tournant du XX<sup>ème</sup> siècle par Émile Durkheim et Max Weber.

(18) Au sens de North et al. (2009), op cit.

(CAF), Guatemala (GTM), République démocratique du Congo (ZAR), Nigeria (NGA), Cameroun (CMR), Roumanie (ROM)...

Ce second axe distingue ainsi les pays selon l'importance de l'implication de l'État dans les régulations sociales. Vers le haut, on trouve un État actif et intervenant dans l'économie et la société, dont l'implication peut prendre des formes autoritaires. Vers le bas, des pays où l'État est moins présent et peu actif, voire défaillant.

### 2.3 Bonne gouvernance, prévalence des règles personnalisées et niveau de développement

- Le long de l'axe horizontal, on constate une forte corrélation entre le degré de dépersonnalisation des règles (dont l'aboutissement correspond au fonctionnement des sociétés selon la « bonne gouvernance ») et le niveau de développement des pays : à droite du graphique, on trouve les pays développés et à gauche l'ensemble des pays en développement. Nous retrouvons sur cet axe la relation canonique (et en quelque sorte tautologique) entre bonne gouvernance et niveau de développement<sup>19</sup>.
- On remarque en second que le nuage de point sur le graphique est en forme d'entonnoir, large à gauche, là où les règles personnalisées prévalent (correspondant aux bas niveaux de développement) et étroit à droite, là où les règles impersonnelles et le niveau de développement sont hauts. Cela suggère qu'à mesure que le niveau de richesse s'élève, s'opère une relative concentration des profils institutionnels autour des systèmes de régulation sociale formalisés, impersonnels, où les règles sont appliquées, qui sont les caractéristiques des pays développés. Tandis que les pays où les règles personnalisées prévalent connaissent des profils institutionnels beaucoup plus diversifiés.

### 2.4 Systèmes personnalisés autoritaires, fragmentés et systèmes d'ordre social ouvert<sup>20</sup>

Trois grandes familles de systèmes institutionnels apparaissent :

1. **Les systèmes personnalisés autoritaires** (cadran Nord-Ouest du graphique) associent une prédominance de relations personnalisées et une forte influence de l'État dans la société. Les institutions combinent la force des traditions et la sécurité pour les habitants avec une intervention forte de l'État, pas toujours efficace. Non que l'État soit faible. Au contraire, il garde un contrôle étroit sur la société civile, les mouvements de personnes et la circulation de l'information. Sur le plan économique, l'État conserve, d'une façon ou d'une autre, un contrôle sur le fonctionnement des marchés. Le poids des traditions limite la mobilité sociale. Au sein de ce cadran, l'influence des autorités publiques sur les sociétés révèle en fait deux types d'emprise de l'État.

L'une où l'État tire sa légitimité de la distribution de rentes comme au Qatar (QAT), en Iran (IRN), aux Émirats Arabes Unis (ARE), en Libye (LBY), en Arabie Saoudite (SAU). L'autre où l'État tire sa légitimité de sa capacité à développer le pays comme au Vietnam (VNM), en Chine (CHN), en Tunisie (TUN).

### 2. Les systèmes personnalisés fragmentés

(cadran Sud-Ouest) associent une prédominance de relations personnalisées et des espaces de libertés, qui peuvent provenir de la faiblesse de l'État. Ces États, au fonctionnement peu efficace, interviennent peu dans l'économie. Les solidarités sur des bases interpersonnelles (familiales le plus souvent) jouent un rôle important pour les pays à gauche de l'axe, procurant une sécurité rendue nécessaire par la faiblesse des institutions publiques. Les droits politiques, économiques et sociaux ne sont pas garantis aux citoyens, mais les individus ou les groupes les plus dynamiques peuvent bénéficier d'espaces ouverts offrant des opportunités. Les pays emblématiques de ce type de profils sont surtout les pays d'Afrique sub-saharienne, comme la République centrafricaine (CAF), la République démocratique du Congo (ZAR), le Nigeria (NGA), le Tchad (TCD), le Cameroun (CMR) et la Côte d'Ivoire (CIV), l'Ouganda (UGA), mais aussi Haïti (HTI).

### 3. Dans les systèmes d'ordre social ouvert

(sur les deux cadrans Est du graphique), la stabilisation relative des formes institutionnelles des pays développés limite les différences entre les systèmes institutionnels des cadrans supérieur et inférieur. Les régulations sociales sont largement impersonnelles et les règles, majoritairement formalisées, sont appliquées, assurant une forte sécurité des transactions et des droits de propriété, une administration efficace, une justice effective. Les pays fonctionnent sous des régimes institutionnels (ou « ordres sociaux ») marqués par l'ouverture des espaces politiques (compétition politique : démocratie), économiques (concurrence) et sociaux (mobilité sociale par la méritocratie). Les pays développés sont tous représentés dans cette partie du graphique, proche de l'axe horizontal. A noter la position particulière de Singapour (SGP) qui combine un haut niveau de dépersonnalisation et d'application des règles avec une présence autoritaire de l'État dans la société, offrant un modèle « d'État de droit sans démocratie ».

Au total, IPD 2009, grâce à la grande variété des informations délivrées, permet de « capturer » l'extrême diversité de profils institutionnels des pays en développement. IPD offre ainsi un matériau précieux pour l'analyse institutionnelle du développement et de l'émergence.

(19) Kaufmann, D., A. Kraay and P. Zoido-Lobaton (2002), « Governance Matters II », World Bank Working Paper no 2772, World Bank Institute, Washington, D.C.

(20) Les noms des cadrans désignent des situations institutionnelles typiques qui ne sauraient s'appliquer à la lettre.

### 3. IPD s'inscrit dans un large programme de travail

#### 3.1 Objectifs, cadre et débouché du projet

En établissant une évaluation chiffrée des caractéristiques institutionnelles d'un vaste ensemble de pays, le projet IPD vise à disposer d'éléments quantitatifs pour analyser les relations entre institutions et développement.

Conçu au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique (DGTPE), le projet a été étendu à l'AFD au sein de laquelle le Département de la recherche est activement impliqué.

Le projet IPD en est aujourd'hui à sa neuvième année : la première version de la base en 2001, couvrait 51 pays développés, en développement et en transition. Une seconde version, en 2006, a vu son champ géographique étendu à 85 pays. La version 2009 (IPD 2009) couvre désormais 123 pays, représentant 99 % et 96 % respectivement du PIB et de la population de la planète.

Le projet IPD débouche sur l'élaboration d'une base de données librement accessible aux chercheurs sur les sites de l'AFD, du CEPII et de la Maastricht Governance School of Governance (MGSOG) qui est depuis 2008 partenaire scientifique du projet.

Le projet IPD a un objectif scientifique : il vise à stimuler les recherches dans le domaine de la mesure des institutions ainsi que dans l'analyse du rôle que les institutions jouent dans le développement. Les indicateurs fournis ne sont clairement pas destinés à des usages opérationnels, par exemple comme critères pour allouer des fonds.

#### 3.2 L'économie institutionnelle, champ nouveau de l'économie du développement

Le projet IPD s'inscrit dans un mouvement international de recherche visant à intégrer les institutions dans l'analyse économique, et plus précisément dans l'analyse des facteurs concourant à la croissance de long terme des pays en développement. Les bases théoriques de ce nouveau champ de recherche ont été ouvertes par Douglass North, Prix Nobel d'économie en 1993 et inspirateur de la « Nouvelle économie institutionnelle ». La Banque mondiale et le DFID (Royaume-Uni) notamment se sont ouverts à ces démarches, qui intègrent, par delà les institutions, l'économie politique.

#### 3.3 La mesure des institutions et la relation entre institutions et développement

Le projet IPD couvre en fait deux dimensions complémentaires :

a/ **L'IPD et la mesure des institutions** : La DGTPE et l'AFD sont parties prenantes des recherches sur le thème de la **mesure des institutions**, discipline qui, pour s'être développée très rapidement depuis le

milieu des années 1990, en est encore au stade naissant : elle nécessite une approche multidisciplinaire, mobilisant outre l'économie, le droit, la sociologie, l'anthropologie, les sciences politiques, l'histoire ; elle ne dispose pas d'un cadre analytique borné ni de métrique reconnue, comme la comptabilité nationale avec sa matrice comptable et le système de prix ; elle touche aux valeurs et aux normes (que sont de bonnes institutions ?) ; enfin, le cadre théorique qui soutient ces démarches est encore fragile.

Le projet IPD a été présenté à de nombreux séminaires sur le sujet, notamment en décembre 2006 à Paris « *Measuring Law* », dans le cadre du programme « Attractivité Économique du Droit » et en janvier 2009 à la *Maastricht Graduate School of Governance* (MGSOG) : « *Governance Indicators and Assessments, Impact and future Trends* ». IPD est maintenant reconnue internationalement comme offrant le plus vaste champ thématique de caractéristiques institutionnelles parmi les indicateurs existants.

Cette reconnaissance d'IPD s'est traduite par l'incorporation depuis 2007 de la partie « gouvernance » de ses indicateurs dans les *World Governance Indicators* du *World Bank Institute* (WBI)<sup>21</sup>. IPD 2009 est également mise en ligne sur le site du programme de la Banque mondiale « *Actionable Governance Indicators* » (AGI)<sup>22</sup> (*Département Public Sector Governance*).

b/ **L'IPD et l'analyse du lien entre institutions et développement**. La DGTPE et l'AFD participent également aux recherches sur le lien entre institutions et développement au travers des travaux quantitatifs menés sur les données d'IPD. Cela s'est notamment traduit par la publication en français et en anglais d'une étude : « *La « bonne gouvernance » est-elle une bonne stratégie de développement ?* »<sup>23</sup>. Ce travail a fait l'objet d'une publication scientifique<sup>24</sup> et de nombreuses présentations dans des enceintes institutionnelles et académiques, notamment au séminaire du DFID-SOAS à Londres en juillet 2007 « *Governance for Economic Growth in Developing Countries* » et à la Banque mondiale en juin 2008 « *The Interaction between Governance and Growth : Shifting Paradigms?* ».

#### 3.4 IPD fait partie d'un programme plus vaste mené par l'AFD

Le projet IPD a été intégré dans un programme de recherche pluriannuel de l'AFD intitulé « Institutions, gouvernance et croissance à long terme ». Ce programme vise à approfondir l'analyse des caractéristiques institutionnelles dans les processus d'émergence économique et de développement. Il comprend deux dimensions : une horizontale à partir de l'exploitation

(21) <http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.asp>

(22) <https://www.agidata.org/main/AboutLinks.ashx>

(23) [http://www.cepii.fr/institutions/11\\_2007.pdf](http://www.cepii.fr/institutions/11_2007.pdf)

(24) « L'insaisissable relation entre « bonne gouvernance » et développement » - *Revue Économique*, volume 59, n° 6, novembre 2008.

d'IPD par des études quantitatives en coupe (*cross-country*), et une verticale fondée sur des monographies pays.

a/ **Le premier axe « horizontal »** est mené en collaboration avec l'Université de Maastricht (MGSOG). Il vise à approfondir les analyses menées à partir d'IPD, en vue d'identifier des « configurations institutionnelles » qui seraient favorables (ou qui bloqueraient) la croissance de long terme des pays en développement. Ce travail sera mis à profit pour poursuivre l'amélioration de la base de données IPD, en vue de sa 4<sup>ème</sup> version en 2012.

b/ **Le second axe « vertical »** porte sur une série d'études-pays, menées par des chercheurs associés. A ce stade, les pays choisis sont le Vietnam, la Chine, la Turquie, deux États de l'Inde (le Gujarat et le Tamil Nadu), la province du Punjab au Pakistan, le Brésil, l'Afrique du Sud et un pays d'Afrique sub-saharienne à déterminer.

Le programme croiera les résultats de ces deux dimensions de recherche, horizontale et verticale.

### **3.5 Une articulation avec un programme de recherche de la Banque mondiale**

Ce programme de l'AFD s'articule avec un programme de la Banque mondiale d'inspiration commune, mené par Douglass North, John Wallis, Bary Weingast et Steve Webb. Il consiste en des études-pays visant à tester empiriquement le cadre conceptuel élaboré par ces auteurs<sup>25</sup>. Ce cadre présente une vision du développe-

ment, à partir d'une approche renouvelée de l'économie politique des sociétés en développement et développées. La liste des pays choisis par la Banque est complémentaire de celle du programme de l'AFD<sup>26</sup>.

### **En conclusion : des résultats confirmés, un large partenariat pour approfondir l'analyse du rôle des institutions dans le développement.**

Les résultats obtenus sur IPD 2009 approfondissent notre compréhension des interrelations entre les institutions au sein des pays ainsi que des diverses familles de profils institutionnels qui se dégagent parmi les pays en développement. Ils rejoignent les résultats tirés de l'exploration des bases IPD 2001 et IPD 2006. Ils confirment l'inertie des formes institutionnelles qui n'évoluent que sur le temps long<sup>27</sup>. Étendus de 51 à 123 pays, ces résultats en ressortent plus robustes.

Le champ de connaissance des institutions et de leur rôle dans le développement reste encore un domaine nouveau dans les sciences sociales, au croisement de multiples disciplines. Le projet IPD vise à enrichir le savoir dans ce domaine à partir d'une compréhension plus fine des interactions entre processus d'accumulation économique, formes d'organisation politique et cohésion sociale.

**Nicolas MEISEL,  
Jacques OULD AODIA**

(25) « North, op.cit.

(26) Il s'agit du Mozambique, de la Zambie, de la République démocratique du Congo, du Bangladesh, de deux (autres) États de l'Inde, du Mexique, du Chili, des Philippines et de la Corée du Sud.

(27) Excepté lors des ruptures brutales comme celle provoquée par la dislocation du système soviétique.

**Éditeur :**

Ministère de l'Économie,  
de l'Industrie et de l'Emploi

Direction générale du Trésor  
et de la Politique économique

139, rue de Bercy  
75575 Paris CEDEX 12

**Directeur de la Publication :**

Benoît COEURÉ

**Rédacteur en chef :**

Jean-Paul DEPECKER  
(01 44 87 18 51)  
tresor-eco@dgtp.e.fr

**Mise en page :**

Maryse DOS SANTOS  
ISSN 1777-8050

**Derniers numéros parus****Janvier 2010**

n° 71. L'évolution du marché immobilier résidentiel en France  
Antoine BOUVERET, Nicolas COSTES, Cécile SIMON

n° 70. Marché mondial de l'environnement et perspectives pour les éco-entreprises françaises  
Élise DELAÎTRE

**Décembre 2009**

n° 69. Le désendettement des entreprises françaises : pourquoi et comment ?  
Cyriac GUILLAUMIN

n° 68. Spécialisations à l'exportation de la France et de l'Allemagne : similitude ou divergence ?  
Nicole MADARIAGA

n° 67. Mesure des performances économiques et du progrès social : les conclusions de la  
Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi  
Olivier SIMON

[http://www.minefe.gouv.fr/directions\\_services/dgtp.e/TRESOR\\_ECO/tresoreco.htm](http://www.minefe.gouv.fr/directions_services/dgtp.e/TRESOR_ECO/tresoreco.htm)